

**UNION DES CONFEDERATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS
D'EUROPE**

CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

**CENTRE EUROPEEN DES ENTREPRISES A PARTICIPATION PUBLIQUE ET
DES ENTREPRISES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL**

**Déclaration introductive au recueil des initiatives des partenaires sociaux pertinentes
pour les lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi**

Le sommet de Lisbonne a créé une nouvelle dynamique en se fixant comme objectif stratégique de faire de l'Union européenne un espace économique compétitif, fondé sur l'innovation, la connaissance et la cohésion sociale, capable d'aborder les changements nécessaires «d'une manière conforme à ses valeurs et à sa conception de la société et dans la perspective du prochain élargissement».

La CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME soutiennent l'objectif que l'Union européenne s'est fixé à Lisbonne de renforcer la coordination et les synergies entre les processus de Luxembourg, de Cardiff et de Cologne afin d'améliorer la croissance et d'aboutir au plein emploi par une bonne coordination des politiques économiques, un meilleur fonctionnement du marché du travail et la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires.

Ces efforts de coordination et de synergie devront également viser une meilleure implication des partenaires sociaux au niveau tant national qu'européen dans l'élaboration, l'évaluation et, le cas échéant, la mise en œuvre des lignes directrices.

L'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES ont recueilli des initiatives des partenaires sociaux, évalué leur pertinence au regard des quatre piliers des lignes directrices pour l'emploi et présenté celles-ci dans un recueil. Sur la base du travail ainsi réalisé, les partenaires sociaux nationaux organiseront des tables rondes. Au niveau européen, le CEEP, l'UNICE/UEAPME et la CES examineront les moyens de pérenniser le recueil d'initiatives nationales des partenaires sociaux.

La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP demandent qu'une rencontre annuelle avec les partenaires sociaux soit organisée avant chaque Conseil européen de printemps afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et le plein emploi définie à Lisbonne et y apporter leur contribution.

Dans le cadre de leur contribution à cette stratégie, l'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES sont également engagés dans une négociation sur le travail intérimaire. Ils ont mis en place un groupe de travail afin d'identifier les moyens de promouvoir l'accès à la formation tout au long de la vie et le développement des compétences de tous et toutes et entamé une réflexion sur le télétravail pour mieux cerner la notion de télétravail, répertorier les questions à traiter, et évaluer leur dimension transfrontalière. Les partenaires sociaux européens ont également adopté une contribution conjointe concernant les missions, le champ d'activité et le fonctionnement d'un observatoire européen du changement.

* * *